

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

FONDS VERT 2024 :  
AUTORISATION DE  
DEPOT DE  
CANDIDATURE ET  
DE SOLlicitATION  
DE SUBVENTION

Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 03 juillet 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Christian DUPESSEY  
- Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS - M.  
Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET – M. Sébastien  
JAVOGUES - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Aurélie  
CHARILLON

- Délégués excusés :

– M. Stéphane VALLI – M. Régis PETIT – Mme Nadine  
PERINET - Mme Chrystelle BEURRIER- M. Philippe  
MONET– M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe  
ARMINJON

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 09  
Pouvoir :

N° BU2024-07

FONDS VERT 2024 : AUTORISATION DE DEPOT DE  
CANDIDATURE ET DE SOLlicitATION DE SUBVENTION

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du Président du Pôle métropolitain ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique du Pôle métropolitain signé en date du 12 mai 2022 ;

Vu la circulaire du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Vu la délibération du 22 décembre 2023 N° CS2023-47 relative à l'avenant à la convention de partenariat avec ATMB et les opérateurs partenaires ;

Vu la délibération du 29 mars 2024 N° CS2024-13 relative à la convention de partenariat avec Blablacar Daily pour le versement de l'incitation financière aux

annoncé le 27 août 2022 par Madame la Première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour l'année 2023, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires.
- Leur adaptation au changement climatique.
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre et conformément à la délibération du 16 février 2024 N° BU2024-04, cinq dossiers ont déjà été déposés sur l'axe covoiturage du fonds vert et sont en phase d'instruction.

En complément des dossiers de candidature déjà déposés relatifs la campagne d'incitation financière au covoiturage sur la période **du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de 219 952 € HT soit 109 976 € HT de demande de subvention**, il est proposé de solliciter une nouvelle demande pour le fonds vert pour la campagne d'incitation financière au covoiturage **du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024 pour un montant de 44 759,67 € HT soit 22 379,84 € HT de demande de subvention (50%)**.

En conséquence,

**Cette demande complémentaire s'établit pour un montant total de 44 759,67 € HT** correspondant à une demande de subvention de **22 379,84 € HT** répartis comme suit :

- **Partie Haute-Savoie** : le montant total de l'opération s'élève à **33 569, 75 € HT** pour une demande de subvention de **16 784, 88 € HT** ;
- **Partie Ain** : le montant total de l'opération s'élève à **11 189, 92 € HT** pour une demande de subvention de **5 594, 96€ HT** ;

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) pour les dossiers présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes aux opérations citées ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents documents afférant au dépôt de candidature et aux demandes de subventions.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 074-200075372-20240712-BU2024\_07-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/07/2024

Publié ou notifié le 12/07/2024

Le Président,  
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', written over a horizontal line.